

Délivrance de relevés de propriétés

Le relevé de propriété, aussi appelé extrait de matrice cadastrale, est un document listant l'ensemble des biens immobiliers (avec les références cadastrales et les superficies) qu'un propriétaire possède au sein d'une commune.

Il peut être délivré par le centre des impôts fonciers dont la commune dépend (CDIF Muret) en utilisant le [formulaire de demande de matrice cadastrale](#)

Il peut également être délivré par la commune où les terrains sont situés.

Contact CDIF Muret

159 avenue Jacques Douzans - 31608 MURET

Tél : 05 62 23 12 40 / Mail : cdif.muret@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi et jeudi : 08h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00

mercredi, vendredi : 08h30 - 12h00